



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quatre mai, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 29/04/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Jean-Paul LELOUTRE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Alain DESMEULLES, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Nadège GONCALVES, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Sonia ROTROU donne pouvoir à Valérie DESQUESNE
Absent excusé : 1 Sonia ROTROU
Secrétaire de séance : Valérie DESQUESNE

Objet : Election du délégué au conseil d'administration de L'Etablissement d'accueil et d'Hébergement pour les Personnes Agées Intercommunal de DOUVRES LA DELIVRANDE

Située dans la ville de Douvres-la-Delivrande, la maison de retraite est un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) public de 80 places dont la commune de Lion-sur-Mer est représentée au sein du conseil d'administration.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2121-33 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au conseil d'administration de L'Etablissement d'accueil et d'Hébergement pour les personnes âgées (E.H.P.A.D.) Intercommunal (collectivités des cantons de Douvres et Ouistreham) de DOUVRES LA DELIVRANDE ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué mais que le conseil municipal à l'unanimité des suffrages (19 voix pour) a accepté le vote à main levée.

Il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire selon les mêmes modalités.

Candidat titulaire :

- Madame Patricia ROSALIE

Madame Patricia ROSALIE, ayant obtenu la majorité des voix (15 voix pour, 4 abstentions) a été proclamée déléguée titulaire.

Le conseil autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à transmettre cette délibération à l'organisme concerné.

Pour extrait conforme
Le Maire,
M. SAINT



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260504-COM2026-5-3-6-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026